

Date de l'autorisation : 20/04/2007

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- [FESOTERODINE \(FUMARATE DE\) 4 mg - TOVIAZ 4 mg, comprimé à libération prolongée](#)

Composition en substances actives

- Comprimé (Composition pour un comprimé)
 - > fésotérodine 3,1 mg
 - sous forme de : fumarate de fésotérodine 4 mg

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) aluminium de 30 comprimé(s)

Code CIP : 267 047-2 ou 34009 267 047 2 8

Déclaration de commercialisation : 19/03/2014

Cette présentation est [agréée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 6,70 € [Honoraire de dispensation](#) :

1,02 € Prix honoraire compris : 7,72 €

Taux de remboursement : 30%

Documents de bon usage du médicament

- [Quelle place pour la solifénacine \(Vésicare®\) dans l'incontinence urinaire et l'impériosité mictionnelle ?](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Février 2013

- [Quelle place pour la solifénacine \(Vésicare®\) dans l'incontinence urinaire et l'impériosité mictionnelle ?](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Février 2013

- [Quelle place pour la solifénacine \(Vésicare®\) dans l'incontinence urinaire et l'impériosité mictionnelle ?](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Février 2013

- [Quelle place pour la solifénacine \(Vésicare®\) dans l'incontinence urinaire et l'impériosité mictionnelle ?](#)

Auteur : Haute autorité de santé
Type : Fiche Bon Usage du Médicament
Date de mise à jour : Février 2013

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour TOVIAZ 4 mg, comprimé à libération prolongée

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
---------------	------	-----------------------	------------------

Modéré	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par les spécialités DITROPAN, CERIS, VESICARE et TOVIAZ reste modéré dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
Modéré	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par les spécialités DITROPAN, CERIS, VESICARE et TOVIAZ reste modéré dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
Modéré	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par les spécialités DITROPAN, CERIS, VESICARE et TOVIAZ reste modéré dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
Modéré	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Le service médical rendu par les spécialités DITROPAN, CERIS, VESICARE et TOVIAZ reste modéré dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
Modéré	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités TOVIAZ est modéré dans l'indication de l'AMM
Modéré	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités TOVIAZ est modéré dans l'indication de l'AMM
Modéré	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités TOVIAZ est modéré dans l'indication de l'AMM
Modéré	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par les spécialités TOVIAZ est modéré dans l'indication de l'AMM
Modéré	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par cette spécialité est modéré.
Modéré	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par cette spécialité est modéré.
Modéré	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par cette spécialité est modéré.
Modéré	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	Le service médical rendu par cette spécialité est modéré.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour TOVIAZ 4 mg, comprimé à libération prolongée

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
------------------	------	-----------------------	------------------

IV (Mineur)	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités CERIS, VESICARE et TOVIAZ apportent une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV), en termes de tolérance par rapport à DITROPAN, dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
IV (Mineur)	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités CERIS, VESICARE et TOVIAZ apportent une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV), en termes de tolérance par rapport à DITROPAN, dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
IV (Mineur)	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités CERIS, VESICARE et TOVIAZ apportent une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV), en termes de tolérance par rapport à DITROPAN, dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
IV (Mineur)	Avis du 26/06/2013	Réévaluation SMR et ASMR	Les spécialités CERIS, VESICARE et TOVIAZ apportent une amélioration du service médical rendu mineure (ASMR IV), en termes de tolérance par rapport à DITROPAN, dans le traitement symptomatique de l'incontinence urinaire de l'adulte avec hyperactivité vésicale.
V (Inexistant)	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).
V (Inexistant)	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).
V (Inexistant)	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).
V (Inexistant)	Avis du 05/09/2012	Inscription (CT)	Ces spécialités sont des compléments de gamme qui n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).
V (Inexistant)	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	En l'absence d'étude comparant la fésotérodine aux médicaments disponibles et remboursables et donc de données permettant de conclure à une efficacité supérieure et/ou à une meilleure tolérance de la fésotérodine (TOVIAZ), la Commission considère que TOVIAZ n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements actuellement disponibles (CERIS et VESICARE), dans la prise en charge du traitement symptomatique de l'hyperactivité vésicale.
V (Inexistant)	Avis du 15/02/2012	Inscription (CT)	En l'absence d'étude comparant la fésotérodine aux médicaments disponibles et remboursables et donc de données permettant de conclure à une efficacité supérieure et/ou à une meilleure tolérance de la fésotérodine (TOVIAZ), la Commission considère que TOVIAZ n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements actuellement disponibles (CERIS et VESICARE), dans la prise en charge du traitement symptomatique de l'hyperactivité vésicale.

V [Avis du](#) Inscription
(Inexistant) [15/02/2012](#) (CT)

En l'absence d'étude comparant la fésotérodine aux médicaments disponibles et remboursables et donc de données permettant de conclure à une efficacité supérieure et/ou à une meilleure tolérance de la fésotérodine (TOVIAZ), la Commission considère que TOVIAZ n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements actuellement disponibles (CERIS et VESICARE), dans la prise en charge du traitement symptomatique de l'hyperactivité vésicale.

V [Avis du](#) Inscription
(Inexistant) [15/02/2012](#) (CT)

En l'absence d'étude comparant la fésotérodine aux médicaments disponibles et remboursables et donc de données permettant de conclure à une efficacité supérieure et/ou à une meilleure tolérance de la fésotérodine (TOVIAZ), la Commission considère que TOVIAZ n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements actuellement disponibles (CERIS et VESICARE), dans la prise en charge du traitement symptomatique de l'hyperactivité vésicale.

[Autres informations \(cliquer pour afficher\)](#)

- Titulaire de l'autorisation : PFIZER EUROPE MA EEIG
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste II](#)
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 847 955 7